

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 Novembre 2025

Délibération N° 2025-23

L'an deux mille vingt cinq et le 04 novembre e à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Jean-Noël SATGER (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Jérôme CASTRO (a donné pouvoir à Cendrine BARTHE), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Francis RICARD), Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Myriam DOMERGUE), Catherine CAGNEAUX

Conseillers en exercice:	15
Présents:	09
Votants:	14 dont 5 pouvoirs
Date de la Convocation :	10/09/2025

Objet: Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU la délibération en date du créant l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires,

VU la demande de modification de la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint d'animation et l'avis favorable du comité social territorial en date du 22 septembre 2025,

VU le tableau des effectifs,

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Modification à la hausse de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet : passage de 21 heures à 25 heures hebdomadaires.

Cette augmentation se justifie par un nécessaire réajustement du temps de travail de l'agent au regard des missions exercées et des besoins du service.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification du temps de travail proposée

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs

AUTORISE la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au Représentant de l'Etat le 06 NOV. 2025

Le Maire,


Neil

Tableau des Effectifs de la commune de POUZOLS
(Collectivités de moins de 3500 habitants)
2025

FILIERE	Grades ou Emplois	Cat	Effectif	Effectif Pourvu	Dont TNC	Durée hebdo
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	I	0		
	Rédacteur	B	I	I		TC
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	C	I	0		TC
	Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	I	I	I	18/35
	Adjoint Administratif Territorial	C	I	I	I	18/35
ANIMATION	Adjoint Territorial d'Animation	C	I	I	I	25/35
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise Principal	C	I	I		TC
	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	I	I	I	19/35
		C	I	I	I	22.71/35
		C	I	I	I	29/35
	Adjoint Technique Territorial	C	I	I		TC
		C	I	0	I	21/35
TOTAL GENERAL			12	9	7	

A Pouzols, le 04/11/2025

Le Maire,

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 Novembre 2025

Délibération N° 2025-24

L'an deux mille vingt cinq et le 04 novembre e à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Jean-Noël SATGER (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Jérôme CASTRO (a donné pouvoir à Cendrine BARTHE), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Francis RICARD), Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Myriam DOMERGUE), Catherine CAGNEAUX

Conseillers en exercice:	15
Présents:	09
Votants:	14 dont 5 pouvoirs
Date de la Convocation :	10/09/2025

Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Année 2024

Le conseil municipal de Pouzols,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers,

Sur le rapport de Madame la Maire et sa proposition,
Après avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion déchets ménagers de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour l'année 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le

06 NOV. 2025

Le Maire,
Véronique NEIL



Veronique Neil

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 Novembre 2025

Délibération N° 2025-25

L'an deux mille vingt cinq et le 04 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Jean-Noël SATGER (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Jérôme CASTRO (a donné pouvoir à Cendrine BARTHE), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Francis RICARD), Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Myriam DOMERGUE), Catherine CAGNEAUX

Conseillers en exercice:	15
Présents:	09
Votants:	14 dont 5 pouvoirs
Date de la Convocation :	10/09/2025

Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'eau potable et l'assainissement de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Année 2024

Le conseil municipal de Pouzols,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 22/09/2025 du Conseil Communautaire adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'eau et l'assainissement pour l'année 2024

Sur le rapport de Madame la Maire et sa proposition,
Après avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'eau et l'assainissement de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour l'année 2024

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 06 NOV. 2025

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 Novembre 2025

Délibération N° 2025-26

L'an deux mille vingt cinq et le 04 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Jean-Noël SATGER (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Jérôme CASTRO (a donné pouvoir à Cendrine BARTHE), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Francis RICARD), Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Myriam DOMERGUE), Catherine CAGNEAUX

Conseillers en exercice:	15
Présents:	09
Votants:	14 dont 5 pouvoirs
Date de la Convocation :	10/09/2025

Objet: ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire informe le Conseil que Le Comptable Public a soumis la liste 6256200031 des produits irrécouvrables concernant le budget 36000 de la commune de Pouzols.

Après avoir mis en œuvre toutes les mesures destinées au recouvrement des créances de la commune, Le comptable public n'a pu obtenir leurs paiements.

Le comptable public demande donc l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget de la commune pour un montant total de 404,16 €.

Le conseil est invité à autoriser, uniquement pour l'imputation 6541, l'admission en non-valeur des créances non-recouvrées pour un montant total de 404,16 € sur le budget général de la Commune.

Après avoir pris connaissance et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents,
Le conseil municipal de POUZOLS,

DECIDE

- d'autoriser, uniquement pour l'imputation 6541, l'admission en non-valeur des créances non-recouvrées pour un montant total de 404,16 euros sur le budget général de la Commune

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 06 NOV. 2025

Le Maire,
Véronique NEIL

